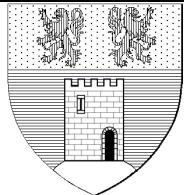


Commune de Lachau  
1 place de la Mairie  
26560 LACHAU  
tél. 04 75 28 41 48  
mairielachau26@wanadoo.fr



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance ordinaire du 12 avril 2019

| NOMBRE DE MEMBRES |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice       | Présents | Votants |
| 10                | 7        | 7       |

Date de la  
convocation :  
08/04/2019

**DÉLIBÉRATION**  
**n° DE\_2019\_18**  
**OBJET :**  
**Vote de crédits supplémentaires - DM01**

L'an deux mille dix-neuf et le douze avril à 21 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Lachau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAGNUS Philippe, Maire.

Étaient présents : Monsieur MAGNUS Philippe, Monsieur AMIC Philippe, Madame LAMBERT Sylvie, Monsieur DE CARLO Roger, Madame AUDIBERT-GIBIER Monique, Madame TREMORI Marie-Line, Madame AMIC Michelle.

Étaient absents et excusés et représentés :

Étaient absents et/ou excusés et non représentés : Monsieur COURNEDE Mathieu, Monsieur SEGUIN Jean-Jacques, Monsieur LAUGIER Robert.

Présents n'ayant pas pris part au vote :

Secrétaire de séance : Madame LAMBERT.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, s'avèrent insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

| INVESTISSEMENT |  | DEPENSES       | RECETTES       |
|----------------|--|----------------|----------------|
| 2158 - 140     | Autres installat°, matériel et outillage | 6153.66        |                |
| 281531 (040)   | Réseaux d'adduction d'eau                |                | 6153.66        |
| <b>TOTAL :</b> |  | <b>6153.66</b> | <b>6153.66</b> |
| <b>TOTAL :</b> |  | <b>6153.66</b> | <b>6153.66</b> |

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M14,

CONSIDÉRANT les dépassements de crédits constatés en dépenses et les rectifications à apporter en recettes,

Après exposé du Maire et en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Philippe MAGNUS

